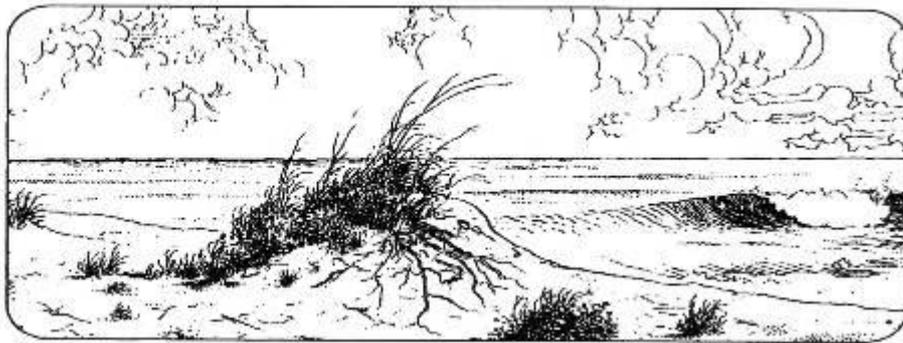


*Collectif des
Associations de
Défense de l'
Environnement
Pays basque
Sud des Landes
(67 associations)*



Adresse du CADE : 124 chemin de Galharet 64990 Mouguerre Tél : 05.59.31.85.82

Bonjour,

La commission transports-LGV se réunira le jeudi 10 mars à 18h à la MVC du Polo.

La commission déchets se réunira le jeudi 17 mars à 18h à la MVC du Polo

La commission eau se réunira le vendredi 18 mars à 18h au cabinet de Sylvie.

La commission Linky et 5G se réunira à une date à définir.

La commission montagne se réunira à une date à définir ..

Le Comité de liaison se réunira le jeudi 24 mars à 18h à la MVC du Polo.

Pour les trésoriers des associations qui veulent régler leur cotisation 2020, les règlements devront être adressés à l'ordre du CADE chez Guy de Barbeyrac- « Mora » route de Bertheuil- 40090 Campagne.
Tél : 06 38 79 46 49 Email : gdebarb40@hotmail.com ou au CADE (adresse sous le logo)

Montant de la cotisation association 25 euros.

Si des amis désirent adhérer individuellement, le montant de la cotisation individuelle est de 10 euros.
Ne pas oublier de mentionner votre adresse et votre Email.

Pensez à nous communiquer votre nouvel email lorsque vous en changez ou lorsque vous en adoptez un.

Réunions Publiques sur la LGV:

Vendredi 4 mars 20h 30 Villefranque.

Vendredi 11 mars 19h 30 Bénesse Marennnes.

Vendredi 18 mars 18h Capbreton.

Vendredi 1^{er} avril 19h Hossegor.

Compte rendu de l'AG du 24 février 2022

Présents : Mouguerre cadre de Vie, Ortzadar, Hazketa. 5 Cantons Barre. ACE, Amis de Brindos, Etincelle 2.0, Nivelle-Bidassoa, UDE, Villefranque Cadre de Vie, Bassussarry Nature Environnement, Riverains du Seignanx, Cade Montagne, Association Protection des Barthes Landaises, Guy trésorier, Eliane responsable du site, et adhérents individuels. Attac PB excusé.

Avant le début de l'AG, l'AG donne son accord au président pour interjeter appel incident pour l'affaire nous opposant à la SLTP pour 3 décharges sauvages.

AG du CADE : 24 février 2022 . Rapport moral de l'année 2021.

L'année 2021 a été une année encore profondément marquée par la pandémie Covid. Dans ces conditions, le fonctionnement du CADE et de ses commissions a été difficile.

Le repli sur soi, l'impossibilité d'organiser des réunions totalement ouvertes a diminué notablement les activités et les mobilisations. En septembre, nous avons repris sur les chapeaux de roues, nous avons été sollicité comme jamais et l'offensive des pro LGV a mis le feu aux poudres.

Ces deux paramètres, repli sur soi et sollicitations nombreuses expliquent que nous soyons montés à 67 associations adhérentes et en même temps que quatre associations anciennes et en sommeil se soient dissoutes (en nous transmettant le reliquat de trésorerie).

Sur le front de la LGV notre connaissance du dossier nous permis de riposter vite avec un argumentaire riche et varié. Aux lendemains du débat public, nous disions notre satisfaction localement d'avoir retourné l'opinion en notre faveur. La bataille du financement a montré que nous étions également capables de faire basculer les élus. La CAPB a voté contre le principe même du projet LGV au Pays Basque par 141 voix contre 44. Nous n'ignorons pas que sur le terrain des élus les choses se font et se défont plus facilement que sur le terrain associatif mais cela constitue une belle victoire même si régionalement les choses sont plus difficiles.

D'une manière générale nous pouvons affirmer comme l'an dernier que nous continuons de nous enraciner et recevoir en échange une reconnaissance qui contribue à augmenter le rapport de force en notre faveur (pas encore au point de tout gagner, vous vous en doutez) que nos adversaires sont bien obligés de considérer. Et dans les secteurs qui nous ancrent dans la société, il est un élément également réconfortant, c'est celui de voir nombre d'entre nous trouver naturellement leur place dans les divers combats.

Rassembler davantage :

Nous sommes arrivés à 67 associations fédérées au CADE (nous allons procéder à une mise à jour des associations adhérentes pour l'occasion) et nous avons un nombre d'adhérents individuels en nette hausse encore par rapport à l'an dernier (+ 16%).

Pour rassembler nous pouvons toujours rappeler la méthode mise en place au fil du temps:

- a) Un diagnostic précis et un projet bien étudié.
- b) Une information et une restitution complète et régulière auprès des populations débouchant sur une mobilisation large.
- c) Une incitation à s'organiser (hors du CADE ou dans le CADE, cela n'a pas d'importance, ce qui est important c'est l'organisation collective vers une plus ample autonomie. Le CADE n'a pas vocation à "chapeauter", il répond aux demandes et fournit le meilleur de lui-même).
- d) Une aide financière quand on le peut.
- e) Une implication large des élus, des services de l'Etat, des appellations d'origine contrôlées etc... chaque fois que c'est possible. (ce n'est pas toujours possible mais plus la lutte a une dimension conséquente, plus cela est nécessaire et nous y sommes parvenus plusieurs fois, impliquant par exemple des élus que par ailleurs nous affrontions devant des tribunaux sur d'autres affaires)
- f) Une fenêtre médiatique bien utilisée amplifiant notre notoriété.

Sur le point (e), prenons le temps de dire qu'il est un des éléments de notre façon d'agir. Il est un des éléments de l'installation de ceux que d'autres appelleront "rapport de force". Le "rapport de force" ou "peser au maximum" pour obtenir gain de cause, ne se décrète pas en fronçant les sourcils. Le chemin qui y mène est parfois tortueux, un "*diagnostic précis et un projet bien étudié*", des centaines de réunions d'explications dans les communes, des conférences de presse, des dénonciations suscitant une indignation, l'humour parfois, et toujours la loyauté, la sincérité, l'implication, l'humilité, tout cela conduit à faire de nous une force, le point (e)

en fait évidemment partie, il est en cinquième position dans notre liste, ce n'est pas un hasard car c'est le plus difficile à utiliser et les risques de se brûler les ailes " existent. Mais lorsque les conditions sont réunies et que nous parvenons à le maîtriser il décuple nos forces. Cette année aura illustré cette optique.

Affirmons cette année encore que le CADE n'a pas un point de vue sur tout et il n'est pas infaillible. Il faut bien s'imprégner de cela, d'une part parce que cela nous incitera à la modestie et d'autre part nous poussera à être plus exigeants envers nous même.

Reprenons ci-dessous ce que nous disions déjà.

Sur certains secteurs d'intervention, d'autres associations sont bien plus pertinentes que nous, le reconnaître n'est pas une honte. Sur le climat, ou le plan vélo par exemple d'autres sont plus pointus que nous. Eh bien apprenons à leur contact et en **participant davantage** aux différentes initiatives.

Enfin, nous sommes encore un peu timorés pour organiser des conférences publiques sur des thèmes bien choisis. Certaines commissions s'y sont frottées avec bonheur. Des conférences organisées par le CADE en invitant des intervenants compétents peuvent être impulsées. Les années Covid nous ont mis les batons dans les roues mais cela viendra.

Des commissions actives, un site bien visité :

Vous trouverez en annexes les bilans de certaines commissions. Evidemment nous sommes intervenus sur d'autres secteurs, Stop Pub, Pignada, Interconnexion France-Espagne, PLU de Cambo, Déforestation du Séqué etc...

Notre **site internet** <http://www.cade-environnement.org> est bien visité, L'hébergeur avait changé de système début 2020, du coup, nous n'avons plus une information fiable sur la notion de "nombre de pages vues" et les comparaisons sont plus difficiles avec les années précédentes. Nous comptons l'an dernier une moyenne quotidienne de 1390 visites par jour. Aujourd'hui nous n'avons qu'un graphique difficile à lire que nous reproduisons ci-dessous. Le nombre de sessions est difficilement lisible mais semble stable avec évidemment entre 0 et 20000 nous sommes en fourchette basse si nous conservons nos 1300 visites par jour. (Une session = un passage sur le site, une ou plusieurs consultées. Une session s'arrête au bout de 30 minutes d'inactivité sur le site).

Étonnamment alors que les prises de contact avec le CADE ont augmenté très sensiblement la reprise très forte de nos activités en septembre ne le fait pas apparaître avec une chute des pages consultées. Le site est consulté également par des associations éloignées et il est un bon reflet d'une activité intense de notre collectif. Nous encourageons encore les associations du CADE et ses adhérents à mieux utiliser **les photographies et les vidéos**.

Graphique de consultation du site en 2020:



Amélioration de notre fonctionnement.

Reprenons le paragraphe de l'an dernier toujours d'actualité même si les confinements ne nous ont pas aidés:

Faciliter les entrées au CADE: Nous sommes parfois perçus comme des "spécialistes", des bosseurs de dossiers. Cela décourage certain(e)s de s'engager avec nous.

Il serait souhaitable que les commissions se penchent sur des activités accessibles à tous constituant une porte d'entrée au CADE. Les visites des décharges sauvages, quelles photos prendre, quels éléments manquants

nécessaires, peuvent constituer cette étape pour la commission déchet, Cela peut s'envisager pour d'autres commissions et entrainer des investissements pour le CADE, un kit d'analyse de l'eau pour la commission eau peut permettre d'associer à ces prélèvements ceux qui nous interpellent, idem pour Linky lors des relevés de mesures. Réfléchir à des activités accessibles constituant les premiers pas au CADE, voilà en ce début d'année un point à mettre à l'ordre du jour des commissions.

Nos participations aux organismes institutionnels :

Vous trouverez en annexe également la liste de nos participations.

Vote rapport moral: adopté à l'unanimité.

Elections :

Sont élu(e)s ou réélu(e)s:

Secrétaire : Recarte Pierre

Trésorie(e) : De Barbeyrac Guy

Président(e) : Pachon Victor

Vices président(e)s : Recarte Pierre

Membre du bureau : Pantxo Tellier, Jacques Ferran, Patricia Luenberger, Eliane Pibouleau Blain, Miren Amestoy. Jean Pierre Bollet.

6) Après examen et explications le bilan financier (pj) est aussi adopté à l'unanimité.

Commission Linky-5G

Linky Année 2021

L'année 2021 a démontré le retard d'Enedis sur les engagements pris vis-à-vis du déploiement du Linky en France.

Ce retard s'est matérialisé, au Pays Basque et dans d'autres régions de France en fonction des appels de différentes personnes qui ont contacté le CADE durant cette année, par une insistance plus renforcée d'Enedis par ses appels téléphoniques, ses lettres de relance comme celles de menaces de poursuites juridiques envers les personnes qui continuent de refuser la pose de cette engence.

Le lobby d'Enedis s'est renforcé auprès de la Commission de Régulation de l'Energie pour pousser celle-ci à légiférer en faveur d'une redevance de relevé manuel des index de consommation.

Mais bon nombre de personnes disposant de Linky se sont maintenant rendu compte que les index transmis par ce compteur étaient supérieurs à ce qu'ils avaient avant l'installation de ce boîtier jaunâtre. Ils se rendront compte également que, parfois, ils ne pourront pas disposer de la puissance à laquelle ils ont souscrit par l'effacement que permet le Linky.

D'une manière exemplaire le cas de 13 personnes électrosensibles qui ont intenté une action en référé à l'encontre Enedis devant le TGI de Bordeaux en mars 2019, puis gagné l'appel d'Enedis en novembre 2020 est intéressant car elles ont finalement eu gain de cause par annulation d'Enedis de sa plainte en Cassation.

Cela ne permettra pas d'en tirer une quelconque jurisprudence mais oblige quand même Enedis à rétablir un courant sans CPL et un compteur normal chez ces personnes.

Est-ce vraiment le dernier avatar avec ce Linky ?

5G Année 2021

Après avoir multiplié les réunions d'information sur la 5G en 2019 et 2020, les restrictions imposées par la situation d'urgence sanitaire a perturbé le planning des réunions concernant l'information sur la 5G.

Le sujet de la 5G, masqué par la confusion entretenue par les opérateurs et les pouvoirs publics pour ne distinguer que l'aspect communication, est la base d'un développement de nombreux objets connectés qui

inonderont nos lieux de vie en entraîneront des modifications profondes de notre société. Les différentes propositions de lois et décrets préparés par les Sénat et Assemblée nationale qui supposent le recours intensif à une infrastructure mobile haut débit 5G en sont déjà les témoins.

A Pays basque, malgré les nombreuses prises de positions des différentes Communes du Pays Basque contre le déploiement de la 5G en 2020 et 2021 (12 moratoires basés sur le principe de précaution et l'attente des résultats de l'étude réalisée par l'ANSES initialement attendus en fin 2021) et grâce à l'ordonnance de mars 2020 relative réduisant les délais et les procédures applicables à l'implantation d'une installation de téléphonie mobile, le déploiement de nombreuses antennes 5G a commencé en 2021 et nous ne sommes pas encore au déploiement des mini antennes 5G sur les abri bus et panneaux publicitaires.

En mars 2021, alors que les résultats de l'étude de l'ANSES lancée en 2019 et attendus en fin 2021 n'étaient que partiels et soumis à consultation publique, un communiqué du gouvernement assurait que le déploiement de la 5G dans la bande 3,5 GHz ne produirait probablement pas de nouveaux risques sanitaires, simplifiant les conclusions alors partielles de l'ANSES dont le rapport final n'a été disponible qu'en juin et dont un avis actualisé vient d'être émis. Le détail des rapports précisait en fait, par exemple, que l'exposition à la bande de fréquences autour de 26 GHz ne concernait que les couches superficielles de l'organisme, était d'un niveau probablement faible, mais précisait également que les données étaient insuffisantes pour conclure à l'existence ou non d'un risque pour la santé. Le rapport se termine quand même en mentionnant un besoin de poursuivre la production de données et connaissances nouvelles sur la 5G.

Rappelons qu'en fin 2020 le CADE a adressé en 2020 un manifeste au Président de la CAPB pour un moratoire sur le déploiement de la 5G et lui a demandé de pouvoir exposer la position des associations du CADE. Le 20 mars 2021 le sujet de la 5G étant à l'ordre du jour de la réunion du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque, nous étions plusieurs à accueillir les participants et après avoir alors demandé au Président la possibilité de pouvoir nous exprimer sur le sujet nous avons essuyé un refus.

Une délibération y a été adoptée par 167 voix pour, 12 contre et 32 abstentions et qui a consisté à se réfugier derrière la position de l'Etat sur ce sujet, à s'engager à informer la population et à envisager des réunions avec les opérateurs pour établir une nouvelle Charte.

Nous avons envoyé en décembre 2021 aux différents Délégués un message leur demandant quel est l'état de ces différentes propositions et en leur proposant de les rencontrer.

Dans ce contexte général les installations de téléphonie mobile se sont déployés en 2021, rencontrant de plus en plus de refus dans les zones rurales en particulier. Les zones urbaines, réfugiées derrière un prétendu impératif de satisfaire le tourisme subiront bientôt l'impact des mini antennes.

Le cas emblématique est celui de Saint Martin d'Arberoue où FREE a fait signer à une famille, en mai 2019, l'installation d'un ensemble destiné initialement à la 4G, puis a modifié en début 2021 ses projets pour une installation 5G, sans en prévenir la famille auparavant, en envoyant un DIM à la mairie alors que la Commune avait voté une délibération réclamant un moratoire sur le déploiement de la 5G. Cela a donné lieu à une mobilisation générale, au Pays basque et plus largement ailleurs en France.

Le déploiement de la 5G, avec le caractère très directionnel de sa liaison, est le socle d'une modification profonde de notre société et il suffit d'aller sur le site du WEF Strategic Intelligence dédié à la 5G pour se rendre compte de ce qui se trame.

Commission transports

Une année encore perturbée par la pandémie.

En juin, nous avons interrogé les têtes de liste aux élections régionales, sans succès. En revanche les binômes candidats aux élections départementales ont répondu à nos questions : 17 se sont prononcés contre la LGV, 7 pour et 4 ont envoyé des réponses difficiles à classer. Sur notre questionnaire figuraient quelques-uns de nos arguments : la position du Conseil d'Orientation des Infrastructures en faveur d'une modernisation de la ligne entre Bordeaux et Dax, la non-saturation de la ligne, la signature de la DUP malgré l'avis défavorable de l'enquête publique, l'absence de gains de temps et le grand silence sur les dessertes.

Dès que nous avons pris connaissance de la communication sur le GPSO faite aux élus du conseil régional lors de la séance plénière du 11 octobre, nous avons rédigé un argumentaire critique reprenant point par

point les éléments présentés. Cet argumentaire a été largement diffusé à la presse, aux élus principalement les maires du Pays basque, les conseillers départementaux et les élus communautaires. Un complément d'argumentaire pour répondre à de nouveaux éléments transmis aux élus a été envoyé, il faisait état de la modernisation de la ligne, nous y dénonçons :

- Le fait qu'une modernisation ne pouvait revenir plus chère que la construction d'une LGV
- Le protocole de financement avec la non-assurance de la participation de l'Europe et son « hypothèse » d'intervention à hauteur de 20%, l'intervention avec de nombreux « si » de SNCF Réseau, la fiscalité nouvelle mise en place (TDE et TSB) et surtout l'engagement que doivent prendre les collectivités de financer la suite du projet si elles financent « la phase 1 »
- Le silence sur les dessertes : les collectivités s'engagent à financer la LGV mais en retour la SNCF ne prend aucun engagement de desserte.

Le GPSO étant remis à l'ordre du jour par le Premier Ministre, nous avons organisé une conférence de presse « de rentrée ». Les thèmes en étaient les suivantes :

- la région Aquitaine refuse de nous communiquer l'étude d'ingénierie juridique et financière du GPSO
- la dissimulation de l'évolution des trafics
- les réponses à la communication du conseil régional

A sa demande, nous avons rencontré Jean-René Etchegaray, le dimanche 31 octobre qui nous a confirmé son opposition au projet, nous avons longuement échangé et lui avons communiqué un certain nombre de documents pour son argumentaire.

Le 6 novembre à l'invitation du président de la CAPB, le président de la région Nouvelle Aquitaine est venu à Bayonne défendre son projet GPSO. La participation demandée à cette collectivité était de 145M€ ; Soixante-dix maires du Pays basque ont répondu à ce rendez-vous. Nous avons manifesté bruyamment devant la Cité des Arts. Alain Rousset nous a évités en entrant par une porte dérobée. Nous étions environ 200.

Le 13 décembre : rencontre avec la députée Florence Lasserre. Nous lui avons fait part de notre étonnement du revirement du Président de la République qui avait laissé entendre l'arrêt de la construction des LGV au profit des trains du quotidien et qui 4ans plus tard revient sur ce positionnement en relançant 3 LGV dont Bordeaux-Toulouse et sûrement dans la foulée Bordeaux-Dax. Elle ne renie pas son vote sur la création d'une ressource fiscale (TSE) pour le GPSO et nous a fait bien comprendre qu'elle défendait ce projet.

Quelques jours avant le vote de la CAPB nous rencontrons à leur demande plusieurs maires auxquels après échanges nous avons remis quelques documents du CADE

Afin de tenir les populations informées et de maintenir la mobilisation nous avons décidé de réaliser une série de réunions publiques : le 12 novembre nous avons réuni cent cinquante personnes à Mouguerre, le 17 décembre 80 personnes à Urrugne. En janvier ce sera le tour de Tarnos et d'Ustaritz.

Le dimanche 19 décembre nous avons organisé une marche à Saint Pée sur Nivelle vers la stèle. Environ 80 personnes représentant les associations contre la LGV de Tarnos à Hendaye ont cheminé dans la bonne humeur survolées par un drone et devant les caméras de France 3 Euskal Herri. La marche s'est achevée par la lecture d'un communiqué de presse par Victor Pachon.

Un passage a été repris dans les articles de presse : « *Nous ne sommes plus en 1992, les dommages collatéraux des années tout TGV se sont fait sentir et nos idées ont fait leur chemin. Inlassablement, nous avons expliqué, démontré la pertinence de nos arguments. Ils sont aujourd'hui de plus en plus partagés. Notre indignation qu'on jugeait parfois marginale en 1992 est aujourd'hui profondément ancrée.* » Évidemment, le collectif a salué la « décision courageuse » du Conseil communautaire de l'agglomération Pays basque qui, la veille, a rejeté le principe même de nouvelle LGV.

Notre ambition immédiate est de porter le débat au niveau national. Dans cette perspective, nous avons contacté la sénatrice EELV Monique de Marco EELV pour lui demander que Yannick Jadot fasse de la LGV un thème de la campagne présidentielle et en parle dans les débats.

Enfin tout au long de l'année, Mediabask nous ayant ouvert ses colonnes nous en avons profité pour publier quatre tribunes libres : « LGV Bordeaux-Espagne : où en sommes-nous en 2020 ? » ; « LGV et lobbying des entreprises » ; « La fin des LGV ? On avait mal compris » « Le financement de la LGV, un marché de dupes »

Rapport COMMISSION MONTAGNE du CADE

Sur cet exercice 2021, la Commission Montagne du CADE, s'est à nouveau beaucoup mobilisée sur les dossiers LARRUN /la RHUNE Massif de XOLDOKOGAINA et LIZARRIETA, en secteur Natura 2000 :

- Janvier ou début d'année : sur le MONDARRAIN entre Espelette et AINHOA, triste constat et découverte avec les dépouilles de trois bovins fraîchement abattus en l'occurrence des Betizus (race de vaches locales vivant à l'état sauvage), abandonnées à la vue de tous, au col des Troix Croix, alors enneigé, en un secteur fréquenté ...

Malgré divers témoignages, Maire d'Espelette, habitants, accompagnant un omerta local spécifique, la désinformation s'installe.

Vrais Betizus ou pas, on ne connaîtra pas de résultat d'enquête !

Nos associations ont dénoncé ces faits, saisi la Presse, locale, nationale, Ministre, Préfet, Présidents CAPB, Maires et autres administrations, demandant une véritable protection. Il n'est (soit disant !) pas possible de protéger une espèce qui n'est pas répertoriée sauvage et reconnue au niveau Européen ????, nous a-t-il été dit*cette race fait face à un vide juridique (ni animal d'élevage, ni animal sauvage) ne donnant lieu à aucun statut de protection alors même que leur population est vulnérable !*... Nous apprendrons fin mai 21, que " dans un Plan de Gestion pour la protection durable de la population bovine des BETIZU, la Région Nouvelle Aquitaine, le CD64, Communes du massif et mécénat, avec le Programme LEADER (10000 euros) débloquent un concours de 79800 euros sur deux ans au Conservatoire des races d'Aquitaine, chargé de Pilotage et mission (suivi, communication, infos auprès du public... !)

Nous serons vigilant sur cette mesure, qui ne remplace en aucun cas une Protection officielle, que personne jusqu'à preuve du contraire n'entend rechercher !!! "

- Février, l'actualité fut marquée par des incendies de montagne d'ampleur sans précédent sur les secteurs de Biriatu, Azkaine/Ascain, Sara, Urruna, Bera de Bidasoa!

S'il n'y eut heureusement pas de victimes humaines, (grande mobilisation des pompiers), il n'en fut pas de même pour la végétation, avec la destruction de 1857 ha dont plus de 600 hectares de plantations d'arbustes, de bois et forêts (chênes et hêtres...), l'élimination de nombreuses espèces, animales, perte en nombre de bovins, maisons d'habitations et bergeries touchées sur Ascain, Biriatu.

Nous déplorons qu'il n'y ait pas eu d'enquêtes poussées, bien que pourtant annoncées, demandées par tous les maires du secteur ! ?

Ceci est hélas coutumier, 6 départs de feux criminels, constatés et cela recommencera certainement avec des habitudes locales ancrées, La nature le paie cher, car il ne faut pas oublier en effet que ces faits s'accumulent d'années en années, ce qui fait une masse de dégâts conséquents.

Pour les incendies, on peut être tranquille puisque Préfet 64, le Député et Président de l'ADEM 64, la Chambre d'agriculture ont signé le 18/12/21 "un accord inédit" ou premier Plan Départemental d'Ecobuage (PDE), (S/O du 20/12/21 page Haut Béarn) qui "devra permettre de légiférer et éclaircir une situation restée trouble depuis de nombreuses années" évoquant ... " *la nécessité et pratique des ecobuages, qui n'est plus à remettre en cause et nécessite un gros travail d'information auprès de nouveaux résidents et vacanciers !*..."

- Les autres réunions du Collectif Cade Montagne et Larrun Patrimoine Commun ont été celles de concertations, participations à avis et propositions sur l'aménagement, la défense de l'environnement, la protection des espèces et le maintien des équilibres en montagne.

Notre Groupe s'est ainsi réuni de nombreuses fois, avec l'appui et participations du CAF, AUNAMENDI, SEPANSO, IDEKI, SUASKI, ACE...des habitants de Sare, Montagnards d'Ascain, d'Urrugne, de Bayonne, de la côte-basque.

Une date à retenir: Le 14 janvier 2022 verra l'aboutissement, suite à de nombreuses réunions de travail internes et en Comités de Pilotage ou (COPILS) l'adoption d'une toute première CHARTE NATURA 2000 des secteurs de Larrun-Xoldokogaina et Lizarrieta.

Cette CHARTE pose en fait un cadre administratif et réglementaire de base, appelé à évoluer nous le

souhaitons, pour le respect des équilibres. Elle se veut un cadre administratif et un outil de base référence, accompagnant la mise en oeuvre des actions de gestion.

Elle concerne tous " les utilisateurs du massif" pour les activités économiques comme pour les loisirs ...

Dans les autres engagements, autres participations directes et soutiens, notons :

- les 29 et 31/03/21 et 2/11/21 à St Martin d'Arberoue mobilisations/occupation du site, en refus d'installations abusives d'antennes 5G
- Occupations de terre agricoles menacées; dénonciation de spéculations à Arbonne, autour de LURZAINDIA (juillet à octobre 21)
- Participations en cadre COMMISSION de Développement à deux ateliers "Schéma de stratégie Touristique Pays-basque"
- Reprise des mobilisations LGV avec le CADE

Pour 2022, la Commission Montagne du CADE reste en éveil, participatif certes , mais encore vigilant et lanceur d'alerte sur les atteintes aux codes et règles élémentaires du respect des équilibres et de l'environnement montagnard !

CADE – Commission Déchets Bilan 2021

Avant propos : L'activité de la commission a été perturbée en cette année 2021 comme l'année précédente par l'épidémie de COVID 19. Néanmoins si le nombre de réunions a du être réduit suite aux différentes périodes de confinement, nous avons pu être présents sur nos différents terrains habituels : la participation à certaines réunions institutionnelles, la constitution de dossiers de nouvelles décharges après visites des sites, l'impulsion des démarches de recyclage et de réemploi des matériaux issus de la déconstruction des bâtiments, le suivi de nos actions judiciaires et la médiatisation de notre démarche.

1) Participation aux réunions institutionnelles :

- Le CADE participe régulièrement aux réunions de BILTA GARBI et de CAPB puisque le volet « déchets du BTP » y est évoqué sous ses aspects enfouissement, recyclage et réemploi.
- Notons qu'est acté par ces instances la création d'une ICPE à la Croix des Bouquets à URRUGNE dont le démarrage de l'activité est reporté. Cette ICPE sera gérée indirectement par la CAPB.
- La nouvelle réglementation a impulsé la création d'autres centres de tri et de recyclage dont la plupart seront gérées par des entreprises privées dont certaines ont parfois été le cible de l'action du CADE pour avoir déposé des décharges sauvages. Donc, nous nous devons d'être vigilants.

2) Les nouvelles décharges :

Les informations de nos adhérents et sympathisants ont diminuées, ce qui est en relation avec les créations évoquées ci-dessus.

3) Le suivi de l'action pénale :

Voir ci-joint le tableau

4) Le réemploi et le recyclage des matériaux :

Nous avons rencontré sur site à BIDART, le responsable de l'entreprise GOYETCHE qui nous a présenté son activité de recyclage de déchets du BTP.

Nous avons été convié à une présentation des nouvelles dispositions règlementaires concernant les obligations du secteur du BTP en matière de tri, recyclage, obligations partagées avec les maîtres d'ouvrage (obligation de diagnostic). Cette séance d'information était animée par le SEDDRé (Syndicat des Entreprises de Déconstruction, Dépollution et Recyclage) et l'entreprise GOYHETCHE

N° dossier Maître RUFFIE	Nom dossier CADE	Personne mise en cause	TGI	Appel	Cour d'Appel
15142	St Pée 1 et 2 BIDART BIRIATOU	SLTP	Jugement 07/03/17 Amende : 30 000 €	OUI	Amende : 30 000 € avec sursis Parties civiles TGI =>16/09/21. Délibéré le 16/12/21
15160	ANGLET 1	LAGOURGUE Sté JERLIS	Jugement 06/09/18 Amende : 30 000 € dt 10 000 € Avec sursis Partie civile (CADE) 3 250 € (préjudice moral) 1 000 € (préjudice écolo) 1 000 € (CPP)	OUI sur le volet pénal	
16037	ANGLET 2	ARANGOIS	Jugement du .. Amende : 3 000 € Partie civile (CADE) 1 000 € (préjudice moral) 1 000 € (préjudice écolo) 600 € (CPP) Honoraire : 1 200 €	NON	
17088	BIAUDOS	IRACHABALL	Classé sans suite Relances RUFFIE des 21/05/21 et 01/10/21		
17157	St Pée 3 LARRESSORE - AHETZE	Les grandes Carrières de Grès de la RHUNE	Jugement du 02/04/19 Amende : 10 000 € dt 5 000 € avec sursis Partie civile (CADE) 3 000 € (préjudice moral) 9 000 € (préjudice	NON	

			écolo) 800 € (CPP) Honoraire : 3 000 €		
17158	St Pée 7	Sté ARBICHA Madame ARBICHA	Jugement du 15/01/19 Sté ARCHIBA : Délit : Obligation de remise en état sous contrainte judiciaire de 3 ans (Cf : ACJPB) Amende de 1 000 € (pour la contravention Madame ARCHIBA : Délit : 2 000 € dont 1 000 € avec sursis Parties civiles : Mairie d e Saint Pée 1 500 € Fédé Pêche : 1 500 € CADE : 500 € (préjudice moral) 1 000 € (préjudice écolo) 500 (CPP) Honoraire : 1 000 €	NON	
18021	BALL TRAP TARNOS	SLTP	Jugement du 12/10/20 Amende : 20 000 € et astreinte de 100 € par jour pour remise en état Parties civiles (CADE et SEPANSO) CADE : 2 000 € (préjudice moral) 2 500 € (préjudice	OUI	Jugement du 05/10/21 Pour le CADE partie civile : 2 000 € (préjudice moral) 2 500 € (préjudice écolo) 1 000 € (CPP) <u>En fait 6300 € dont .. honoraire</u> Pourvoi en cassation de la SLTP

			écolo) 800 € (CPP)		
19159	St Pée 15	Sté ABOURNAG UE	Plainte RUFFIE du 04/12/19 ou 06/01/20. Relance du 12/05/21		Vérifier s'il ya eu remise en état du site
19166	St Pée 16	SLTP	Plainte RUFFIE du 17/12/19 Relance du 28/10/21		PV dressé plus récemment par la mairie après une nouvelle extension de la décharge
20117	St Pée 4	Sté IRACHABA L YANCI TELLECHE A	Jugement du 06/07/21 Amendes : TELLECHEA et YANCI 2 000€ IRACHABAL 40 000 € dont 20 000 € avec sursis Partie civile (CADE) 2 000 € (préjudice moral) 7 000 € (préjudice écolo) 1 000 € (CPP) Honoraire : 3 600 €	NON	1 500 € seront versé par la CARPA fin décembre 2021
21048	CAMBO GASTIGAR		Archivé par RUFFIE		
21049	BRISCOUS	Sté CASTILLON	Plainte RUFFIE le 21/05/21. Relance du 01/10/21		
21050	GUICHE	POUYANNE IRACHABA L	Plainte RUFFIE du 23/07/21		
21063	LIGA	Contre X	Plainte RUFFIE du 3/08/21		Nomination d'un juge d'instruction
21109	CAMBO NIVE	Contre X	Plainte RUFFIE du 04/11/21		

Participation EHLB Euskal Herriko Laborantza Ganbara (Chambre d'agriculture alternative du Pays basque)

En binôme, Patricia et Peio ont participé assidûment aux travaux de cette assemblée qui réunit les représentants du monde paysan tout en intégrant la représentation des consommateurs et des protecteurs de l'environnement.

Agriculture paysanne – alimentation et environnement

Les enjeux multiples sont liés et notre implication est souvent sollicitée dans des actions et projets que nous pouvons partager.

EHLB est mandaté par des instances diverses et assure l'accompagnement de démarches complémentaires qui intéressent le Cade.

Quelques exemples :

. commission Eau en lien avec l'Agence de l'eau préservation de la qualité des eaux de nos cours d'eau bordés de terre agricole et risques de pollution en amont.

. commission Montagne – concertation et suivi sur le terrain sont assurés par les animateurs de EHLB.

Pastoralisme et gestion des espaces naturels.

Vigilance installations à risques : élevage et autres (5G à Arberu où les paysans et les habitants se mobilisent)

Aménagements touristiques et cohabitation d'activités (longue bataille autour du train de la Rhune)

Futurs parcs et apparentés en discussion.

. agroforesterie : énergie durable et arboriculture du futur, écobuages ou incendies dévastateurs, gestion du patrimoine forestier, réflexions sur installation de scieries type Florian, etc. etc.

. lutte contre les lobbys des pesticides et l'agrochimie.

. grippe aviaire : situation bloquée depuis 6 ans et des acteurs de terrain ignorés, qui préconisent face à l'agro-industrie le maintien du plein air et une gestion raisonnée favorable à notre santé alimentaire.

. la défense du foncier agricole accaparé par la spéculation : Arbonne résistance implication citoyenne élargie : Lurzaindia, Safer et groupe de vigilance sur autres situations.

. commission déchets : les espaces agricoles deviennent parfois l'exutoire des déchets du BTP.

Sensibilisation des agriculteurs et les autres professionnels ruraux sur les risques de pollution

. la LGV et la prise en otage des paysans et leurs espaces agricoles littorales, si nécessaires au maraîchage avec des conséquences catastrophiques sur l'ensemble du territoire etc. etc.

Ce lieu de concertation, de regards croisés, parfois critiques mais toujours bienveillants, entre différents acteurs de la société, est des plus riches en échanges et en connaissances partagées. Il nécessite une présence et une implication dans la recherche des hypothèses de travail pour des projets en commun. Exemple : il est envisagé dans le cadre de la nouvelle Communauté d'agglomération la mise en place d'un office de l'agriculture et de l'alimentation. Pourquoi ne pas joindre le développement de la qualité de l'environnement pour la santé du citoyen ainsi que celle de la démocratie.

Une première étape, sous la forme associative, pourrait déboucher vers une co-gestion plus élargie dans ce large secteur économique et sociétal.

EHLB, de part sa méthodologie fédératrice ouverte et l'expérience déjà éprouvée sur le terrain, avec la représentation sociétale, peut être un acteur déterminant, sans sectarisme, dans la mise en place de cet outil au service de la population.

Voilà quelques pistes que nous sommes disposés à partager et approfondir davantage avec les membres du Cade que nous avons à coeur de représenter.

Patricia et Peio

Participation du CADE aux réunions institutionnelles en 2021

Date	Évènement	Heure	Lieu	Sujet	Représentants CADE
1 février	Réunion	10h	Siège Bil Ta Garbi	Bil Ta Garbi COPIL déchets inertes	J.P Bollet, P Durruty
3 février	Réunion	8h45	CAPB	CSS Service public Location de vélo	J. Ferran
3 février	Réunion		Ciboure	Comités de Pilotage des sites NATURA 2000, LARRUN-Xoldokogaina et col de Lizarieta	R. Valdivielso
6 février	Réunion	10h	Mouguerre (Salle Haitz Ondoan)	Conseil de développement du Pays Basque	M. Bouchet, J.P Bollet
12 mars	Réunion	10h	Visioconférence	S3PI Adour	Patricia, B. Marti
1 avril	Réunion	18h	Bidart Estia	Conseil de développement du Pays Basque	J.P Bollet
6 avril	Réunion	14h30	Itxassou	Multi Usage en montagne	R. Valdivielso
6 avril	Réunion		Larceveau	Ateliers de travail cadre projet PNRMB Parc Naturel Régional Montagne Basque	R. Valdivielso
6 mai	Réunion	15h	Saint Pée sur nivelle	Conseil de développement du Pays Basque	M. Bouchet, J.P Bollet
11 mai	Visioconférence		CAPB	Réunion sur les Multi-usages et les Bonnes Pratiques	R. Valdivielso
20 mai	Visioconférence	18h30	Visioconférence	Conseil de développement du Pays Basque	J.P Bollet
21 mai	Réunion	10h	Visioconférence	S3PI Adour	Patricia, B. Marti
2 juin	Réunion		SARE salle Lurberri	COPIL Natura 2000 des sites LARRUN-Xoldokogaina et col de Lizarieta	R. Valdivielso
19 juin	Réunion	9h30	Ispoure	Conseil de développement du Pays Basque	M. Bouchet, J.P Bollet
1 juillet	Séminaire		Baïgorri	Séminaire Biodiversité, démarches de cartographie des réseaux écologiques du Pays-Basque	R. Valdivielso

Date	Évènement	Heure	Lieu	Sujet	Représentants CADE
7 juillet	Réunion		Bayonne	COFIL des sites NATURA 2000 LARRUN-Xoldokogaina et col de Lizarieta	R. Valdivielso
22 juillet	Réunion	10h	Syndicat des Mobilités	CSS Service public Location de vélo	V. Pachon, J. Ferran
28 juillet	Réunion	12h30	CAPB	COFIL déchets inertes	J.P Bollet, P Durruty
7 octobre	Réunion		Sare	Poursuite travail d'Elaboration Charte Natura 2000 des sites NATURA LARRUN-Xoldokogaina et col de Lizarieta	R. Valdivielso
27 octobre	Réunion	10h30	Syndicat Bil T Garbi	CSS Service public Local Bil Ta Garbi	J.P Bollet P Durruty
18 novembre	Réunion	9h	CAPB	CSS Service public Local	J.P Bollet
26 novembre	Réunion	10	CCI	S3PI Adour	Patricia, B. Marti
30 novembre	Réunion	13h30	Syndicat Bil Ta Garbi	CS d'Elaboration et de Suivi du Programme Local de Prévention	J.P Bollet, P Durruty
2 décembre	Réunion		Ascain	Elaboration Charte Natura 2000 /sites LARRUN-Xoldokogaina et col de Lizarieta	R. Valdivielso
13 décembre	Réunion		Ascain	Charte Natura 2000	R. Valdivielso

Adhésions individuelles 2022: 10 euros à l'ordre du CADE.

Nom :	Prénom :
Adresse :	
.....	
Mail :	